



Depuis le 1^{er} janvier 2017, le MANDAT COMPTE n'existe plus

**Vous souhaitez effectuer vos règlements en espèces ?
Vous pouvez utiliser EFICASH avec la Banque Postale**

EFICASH comment ça marche ?

Munissez-vous de votre avis de paiement et rendez-vous dans votre bureau de poste le plus proche. **Sans ce talon comportant un nouveau code barre, vous ne pourrez effectuer votre versement.**



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'UGINE 417 avenue Perrier de la Bâthie 73400 UGINE E. accueil@oph-ugine.fr Tel 04 79 37 32 13 Fax 04 79 37 56 23 Email: accueil@oph-ugine.fr	TALON DE PAIEMENT (A joindre à votre règlement)
A L'ORDRE DE : OPH UGINE REFERENCE : 01004925 000043137403 ECHEANCE : 2017	 TREDJ0000000000000000000000000000000000
POUT TOUT PAIEMENT EN ESPÈCES, MERCI D'INDIQUER NOTRE N° DE CASH COMPTE N°0940169F920	MME M
TOTAL À PAYER : €	121, CHEMIN DU SOLEIL 73400 UGINE DF : 000300 Pat : 00000-00000-00000-00000



SEPA
Single Euro Payments Area

**Vous pouvez aussi opter pour le règlement
par Prélèvement Automatique...**

3 dates possibles – sans frais

C'est un prélèvement direct sur votre compte bancaire ou postal du montant net inscrit sur votre avis d'échéance du mois.

Il est effectué à votre demande le 5, le 10 ou le 15 de chaque mois.

Afin de mettre en place le prélèvement, vous pouvez en faire la demande soit :

- à l'accueil de l'OPH d'UGINE,
- par courriel (accueil@oph-ugine.fr),
- par courrier (*Service Gestion Locative – 417 avenue Perrier de la Bâthie – 73400 UGINE*), accompagné d'un RIB.

Un mandat SEPA numéroté vous sera alors remis et devra nous être retourné dûment daté et signé.

